

# Smartphones pour enfants - Les associations menacées de poursuites judiciaires

2018-03-14 01:01:01

Communiqué de presse du 13 mars 2018

VTech, société commercialisant un portable pour enfant, menace PRIARTEM et Agir pour l'Environnement

A l'occasion de la journée sans portable qui a eu lieu le 06 février dernier, Agir pour l'Environnement et PRIARTEM ont interpellé la Ministre de la Santé afin qu'elle interdise deux smartphones explicitement destinés aux enfants de 4 ans et plus.

Cette interpellation demeure à ce jour sans réponse de la Ministre. En revanche, les associations ont reçu un courrier comminatoire de la société VTech qui distribue et commercialise le KidiCom, leur enjoignant, sous peine de poursuites judiciaires, de ne plus citer leur produit.

S'appuyant sur un arrêté de la ministre de la santé datant du 12 octobre 2010, la société estime que ce portable n'est pas un « vrai » portable puisqu'il ne fonctionne qu'en wifi. Tant sur l'emballage que sur les publicités ou le site de la multinationale, ce « jouet » est pourtant bien présenté par la société VTech elle-même, comme un portable, explicitement adressé aux enfants de 4 à 12 ans.

Force est de reconnaître à cette société, basée aux Pays-Bas, qui se présente comme le « leader mondial du jeu éducatif » une certaine habilité dans l'art de jouer... sur les mots !

Les associations, nullement impressionnées par ces intimidations, poursuivront donc leur campagne pour demander à la Ministre de la Santé, comme la loi lui en donne le pouvoir, l'interdiction de ce portable ainsi que de tous les autres objets radioélectriques qui visent explicitement les enfants.

Elles rappellent que, **dans son avis publié en 2016, l'ANSES recommande de dissuader l'usage par les enfants de l'ensemble des dispositifs de communication mobile, par exemple en étendant à ces dispositifs les dispositions réglementaires interdisant la publicité ayant pour but direct de promouvoir la vente, la mise à disposition, l'utilisation ou l'usage d'un téléphone mobile par des enfants de moins de quatorze ans.**

**Convaincues de l'attachement de la Ministre de la Santé à la prévention de la santé des plus jeunes, PRIARTEM et Agir pour l'environnement lui demandent de prendre les décisions qui s'imposent pour mettre ces recommandations en**

## **application.**

---

Voir l'article paru dans le Canard Enchaîné :

### **Pièces jointes :**

Courriers adressés à la Ministre

 [Lettre ouverte du 06/02/2018](LETTRE-OUVERTE-a-l-attention-de-la.html)

 [Lettre ouverte du 13/03/2018](LETTRE-OUVERTE-a-l-attention-de-la,1407.html)

[Courrier reçu de Vtech](#)

---

### **Contact presse :**

Agir pour l'Environnement – Tél. 01.40.31.02.37

PRIARTEM – Tél. 01 42 47 81 54

---

Ce document a été rédigé par PRIARTEM. Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter. Vous n'avez pas le droit de l'utiliser à des fins commerciales.

PRIARTEM - Tous droits réservés - © 2026